

## CHECK AGAINST DELIVERY

### **DECLARATION GENERALE DU BURUNDI A L'OCCASION DE LA 51<sup>ème</sup> SERIE DE REUNIONS DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI (GENEVE, 23 septembre <sup>au</sup> 2 octobre 2013)**

#### **Merci Madame la présidente**

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe africain.

La délégation du Burundi félicite la présidente et autres membres du Bureau pour leur élection pour présider les travaux de la 51<sup>ème</sup> série des Assemblées des pays membres de l'OMPI. Nous sommes convaincus que vous allez diriger ces travaux avec succès.

Elle tient à féliciter également le Directeur Général et son équipe pour les efforts considérables déployés dans le cadre du bon fonctionnement de notre Organisation.

#### **Madame la présidente,**

Ma délégation se félicite également de l'adoption à Marrakech du traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées et souhaite qu' il en soit de même pour la protection des ressources génétique, les savoirs traditionnels et du folklore.

A cet égard, ma délégation encourage le Comité Permanent du droit des marques (SCT) de progresser les négociations sur le projet concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et souhaite que cette assemblée puisse voter le budget relatif à la convocation d'une conférence diplomatique.

Madame la Présidente,

Le Burundi apprécie l'assistance technique et financière de l'OMPI pour la modernisation de la loi sur la propriété industrielle conforme à l'Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle qui touche au Commerce (Accord ADPIC), l'élaboration des textes des textes légaux, le renforcement des capacités des cadres et se réjouit d'avoir signé un accord sur le niveau de service avec l'OMPI dans le cadre du projet CATI. Le Burundi aimerait que cette coopération s'élargisse pour l'élaboration d'une politique nationale de la propriété intellectuelle du Burundi avec un plan d'action, assistance technique dans l'identification de produits du secteur agricole qui peuvent être valoriser à l'exportation par l'utilisation d'une marque d'origine (projet de Branding des produits locaux) et dans d'autres projets en cours.

Pour parvenir à un niveau appréciable dans la matière de la propriété intellectuelle, le Burundi est convaincu que les pays les moins avancés ont besoin d'une forte coopération, d'une meilleure assistance technique et de renforcement de capacités de l'OMPI.

C'est ainsi que ma délégation souhaite que la décision d'ouverture des bureaux extérieurs en Afrique soit prise au cours de cette assemblée afin de promouvoir l'innovation et la créativité en Afrique.

Je ne pourrais pas clôturer cette déclaration sans encore remercier le DG et son équipe pour son excellent travail et Je présente nos condoléances au Gouvernement du Kenya pour ces épouvantables événements.

Je vous remercie pour votre aimable attention.